

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du Journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ABONNEMENTS.

- Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 13 »
Un N°. . . . . 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

Table with train schedules: CHEMIN DE FER. - DÉPARTS. Columns for destination (LIÈGE, BRUXELLES, GAND, ANVERS), departure times (Matin, Relevée), and additional departure times (Départs supplémentaires).

ALLEMAGNE. - Francfort, 11 juin.

On écrit de Hanovre, le 8 juin : La commission chargée d'examiner le projet de nouvelle constitution pour le Hanovre, a terminé ses travaux. Les divers rapports, à l'exception de celui qui concerne, le chapitre 7, sur les finances, ont été déposés sur les bureaux de la chambre. Cette commission, au sein de laquelle l'opposition constitutionnelle était en minorité, a apporté plusieurs changements remarquables dans le projet primitif.

prince de Ligne a été reçu par S. M. en audience particulière;

après l'audience, S. A. a présenté à la reine les cinq personnes qui l'accompagnent, le comte de Gruenbourg, colonel de cavalerie, secrétaire d'ambassade, le comte d'Arshot, le baron d'Hoogvorst, le comte Dandelot et le capitaine Moerkerke, attachés à l'ambassade. S. A. s'est ensuite rendu chez les autres membres de la famille royale. - On assure qu'à l'occasion du couronnement lord William Bentinck, sir William Somerville, sir Francis Limlay, M. Walter Campbelle, membre du parlement pour le comte d'Argyle et neveu de l'intendant de la reine, seront nommés pairs du royaume.

l'ordre a refusé d'agir, le reste a été dispersé à coups de pierres,

et un colonel n'a dû son salut qu'à la fuite. Les abolitionnistes ont cherché à haranguer la foule, mais n'ont fait qu'augmenter leur rage. On remarquait à la séance un grand nombre de femmes et de noirs.

FRANCE. - Paris le 13 JUIN.

Les pièces suivantes ont été publiées : Paris, le 12 juin 1838.

ORDRE DU JOUR.

La garde nationale de Paris et de la banlieue, réunie le 10 juin pour passer la revue du roi, a dignement répondu à l'appel que l'incertitude du temps avait fait ajourner, car depuis longtemps le roi désirait se retrouver au milieu d'elle; la garde nationale a prouvé par son empressement, par son admirable tenue, par ses acclamations, qu'elle partageait ce vœu, et cette protestation est la plus éclatante, la plus énergique qu'elle puisse faire entendre de son dévouement à la révolution de juillet, à la royauté, à ses institutions, à la liberté.

Après le projet du gouvernement, lors de l'institution d'une régence, le roi, bien que devant choisir de préférence pour régent un des agnats de la couronne aurait le droit néanmoins, dans le cas où il le jugerait à propos, de fixer son choix sur un prince non régnant de quelque famille princière allemande.

- On assure qu'à l'occasion du couronnement lord William Bentinck, sir William Somerville, sir Francis Limlay, M. Walter Campbelle, membre du parlement pour le comte d'Argyle et neveu de l'intendant de la reine, seront nommés pairs du royaume.

La commission, dans son rapport, soumet l'avènement à la couronne, au serment en faveur du maintien de la constitution.

- On assure qu'à l'occasion du couronnement lord William Bentinck, sir William Somerville, sir Francis Limlay, M. Walter Campbelle, membre du parlement pour le comte d'Argyle et neveu de l'intendant de la reine, seront nommés pairs du royaume.

D'après le projet du gouvernement, lors de l'institution d'une régence, le roi, bien que devant choisir de préférence pour régent un des agnats de la couronne aurait le droit néanmoins, dans le cas où il le jugerait à propos, de fixer son choix sur un prince non régnant de quelque famille princière allemande.

- On assure qu'à l'occasion du couronnement lord William Bentinck, sir William Somerville, sir Francis Limlay, M. Walter Campbelle, membre du parlement pour le comte d'Argyle et neveu de l'intendant de la reine, seront nommés pairs du royaume.

La commission veut que ce prince soit issu d'une maison princière et souveraine; par cette clause elle déjoue l'arrière pensée que l'on attribuait au projet de donner accès à la régence à l'un des princes de Solms.

- On assure qu'à l'occasion du couronnement lord William Bentinck, sir William Somerville, sir Francis Limlay, M. Walter Campbelle, membre du parlement pour le comte d'Argyle et neveu de l'intendant de la reine, seront nommés pairs du royaume.

Le projet primitif établissait que pour être nommé député à la seconde chambre, il fallait être habitant des villes ou des corporations ayant droit d'élection; que les propriétaires fonciers n'avaient le droit d'être que des propriétaires fonciers comme eux, faisant valoir eux-mêmes leurs propriétés, et n'appartenant pas, sous d'autres rapports, à quelqu'autre ordre.

- On assure qu'à l'occasion du couronnement lord William Bentinck, sir William Somerville, sir Francis Limlay, M. Walter Campbelle, membre du parlement pour le comte d'Argyle et neveu de l'intendant de la reine, seront nommés pairs du royaume.

La commission, en faisant disparaître ces dispositions, s'exprime en ces termes: De telles mesures restrictives auraient pour résultat de réduire souvent les collèges électoraux et surtout ceux des petites villes, à manquer de candidats convenables. Le gouvernement se proposerait-il peut-être d'enlever à ces villes, l'occasion d'élire des hommes qui soient à même, par le haut développement de leur intelligence, de faire une vigoureuse opposition aux projets qu'il lui plairait de soumettre aux chambres.

- On assure qu'à l'occasion du couronnement lord William Bentinck, sir William Somerville, sir Francis Limlay, M. Walter Campbelle, membre du parlement pour le comte d'Argyle et neveu de l'intendant de la reine, seront nommés pairs du royaume.

On écrit de Berlin, 7 juin : « Les conséquences de la réunion des monarques à Berlin, relativement à la question belge, ne se feront probablement pas attendre long-temps. De tous côtés se manifeste déjà l'opinion, qu'il est nécessaire d'insister sur l'exécution rigoureuse des 24 articles. On est presque assuré que les princes hollandais ont reçu à ce sujet les assurances les plus positives. » (JOURN. DE FRANCFORT.)

- On assure qu'à l'occasion du couronnement lord William Bentinck, sir William Somerville, sir Francis Limlay, M. Walter Campbelle, membre du parlement pour le comte d'Argyle et neveu de l'intendant de la reine, seront nommés pairs du royaume.

ANGLETERRE. - Londres, le 12 juin.

Il y a eu cercle à la cour hier, au nouveau palais pour la réception de l'ambassadeur de S. M. le roi Léopold. S. A. le

prince de Ligne a été reçu par S. M. en audience particulière; après l'audience, S. A. a présenté à la reine les cinq personnes qui l'accompagnent, le comte de Gruenbourg, colonel de cavalerie, secrétaire d'ambassade, le comte d'Arshot, le baron d'Hoogvorst, le comte Dandelot et le capitaine Moerkerke, attachés à l'ambassade. S. A. s'est ensuite rendu chez les autres membres de la famille royale.

FEUILLETON.

DES VEGETAUX ANTEDILUVIENS

En étudiant les couches qui composent l'écorce de la terre, leur ordre de superposition, leur nature et les débris d'animaux ou de végétaux qu'elles renferment, la géologie est parvenue à retracer l'histoire de la terre pendant les longues périodes qui ont précédé son état actuel; elle nous fait connaître les êtres qui ont successivement habité sa surface, les révolutions qui ont amené leur destruction et donné naissance aux couches minérales qui les renferment, et les modifications que cette surface elle-même a subies par suite de ces révolutions; elle nous prouve enfin que tous ces phénomènes, qui ont nécessairement exigé bien des siècles pour s'effectuer, ont eu lieu avant la création de l'homme.

dont on avait alors découvert les dépouilles, et a pu déterminer avec la plus grande probabilité leurs formes extérieures et leur analogie avec les animaux que nous connaissons. La botanique, quoique ayant pendant longtemps fourni moins de documents sur l'état ancien du globe, doit cependant être également mise à contribution par le géologue, et peut même jeter plus de jour que la zoologie sur l'état de la surface terrestre pendant les périodes les plus reculées de sa formation. En effet, tandis qu'à cette époque, lorsque la vie commençait à se manifester, sur notre globe, les animaux étaient tous confinés dans l'intérieur des eaux, et ne s'y présentaient qu'avec de petites dimensions, une végétation puissante, formant de vastes forêts, couvrait déjà tous les points de la surface de la terre que la mer laissait à découvert; et ensuite chaque période de repos a eu sa végétation propre, plus ou moins variée, plus ou moins abondante, suivant les circonstances qui influèrent sur le développement des êtres qui la composaient, et peut-être suivant la durée de ces périodes, mais presque toujours entièrement différente de celle des époques précédentes ou suivantes.

par les feuilles de fougères; mais ces fougères du monde primitif ne sont pas celles qui croissent encore dans nos climats, car l'Europe n'en produit pas actuellement plus de 30 à 40 espèces, et les mêmes contrées en nourrissaient alors plus de 200, toutes beaucoup plus analogues à celles qui habitent maintenant entre les tropiques qu'à celles des climats tempérés. Outre ces feuilles de fougères, ces mêmes terrains renferment des tiges que leurs dimensions rendent comparables aux plus grands arbres de nos forêts, tandis que leur forme les en éloigne complètement; aussi tous les anciens naturalistes, frappés de cette dissemblance, et voulant cependant leur trouver des analogues dans notre monde actuel, les avaient-ils rapportés à des végétaux arborescents, mal connus à cette époque, à des bambous, à des palmiers, ou à ces grands cactus, connus vulgairement sous le nom de cierge. Mais une comparaison plus attentive entre ces arbres des régions équinoxiales et ces tiges de l'ancien monde suffit pour faire évanouir les rapports fondés seulement sur quelque ressemblance dans l'aspect général qu'on avait voulu établir entre eux, et l'étude plus approfondie, soit de ces tiges, soit des feuilles qui les accompagnent, montre bientôt que les végétaux qui formaient ces forêts primitives ne peuvent se comparer à aucun des arbres qui vivent encore sur notre globe. Les fougères arborescentes, qui, par l'élégance de leur port, font maintenant un des principaux ornements des régions équatoriales, sont les seuls végétaux arborescents qu'on retrouve, quoiqu'en petit nombre, parmi les arbres de cette antique végétation. Quant aux autres tiges fossiles, restes de ces forêts primitives de l'ancien monde, c'est parmi les végétaux les plus humbles de notre époque qu'il faut chercher leurs analogues. Ainsi, les calamités, qui avaient jusqu'à 4 à 5 mètres d'élevation et 1 à 2 décimètres de diamètre, ont une ressemblance presque complète dans tous les points de leur organisation avec les prêles, connues vulgairement sous le nom de queue de cheral, qui croissent si abondamment dans les lieux marécageux de nos climats, et dont les tiges, grosses à peine comme le doigt, dépassent bien rarement un mètre de haut; les calamités étaient par conséquent des prêles arborescentes forme sous laquelle ces plantes ont complètement disparu de la surface de la terre. Les lycopodes, dont les espèces nombreuses devaient essentiellement composer les forêts de cette époque reculée et qui ont probablement contribué plus que tous les autres végétaux à la formation de la houille, diffèrent à peine de nos lycopodes. On reconnaît dans leurs tiges la même structure essentielle, le même mode de ramification; enfin, on voit s'insérer sur leurs rameaux des feuilles et des fructifications analogues à celles des végétaux. Mais tandis que les lycopodes actuels sont de petites plantes, le plus souvent rampantes et semblables à de grandes mousses, atteignant très rarement un mètre de haut et couvertes de débris



Depuis quelques jours, le public peut voir, sur le prolongement de la rue Féronstrée, un essai en grand de l'indication du nom des rues inscrit sur toutes les lanternes publiques.

Ces inscriptions sont peintes sur des plaques de verre dépoli, de manière à présenter également les noms des rues pendant le jour et pendant la nuit, lorsqu'elles sont éclairées par le gaz.

Chaque lanterne porte non-seulement le nom de la rue où elle se trouve, mais à tous les coins de chacune de celles qui y aboutissent, se trouve aussi le nom de cette rue. Ainsi l'étranger n'aura pas besoin de guide pour circuler dans la ville et se rendre à son hôtel; il connaîtra à chaque lanterne le nom de la rue où il se trouve.

Il y a déjà assez longtemps que l'on a parlé d'employer à Paris, un mode pour éclairer le nom des rues pendant la nuit.

Ce que l'on a proposé ailleurs sans l'exécuter, la régence de Liège, de concert avec la Compagnie Liégeoise pour l'éclairage par le gaz de houille circulant, vient de le faire de la manière la plus complète et en même temps la plus économique; désormais, les inscriptions des plaques sur les murs au coin des rues ne seront plus nécessaires; les lanternes pourvoiront à ce besoin.

A des intervalles plus ou moins rapprochés, la presse a signalé à la vigilance de l'autorité, cette foule de petits savoyards et de étrangers de toutes les nations, qui circulent sur les places et les promenades publiques ainsi que dans les principales rues de la ville, et importunent les promeneurs pour leur arracher des aumônes qui devraient revenir aux pauvres réellement infirmes de notre commune. Ces observations ont été appréciées par ceux qui sont chargés de l'exécution des lois répressives de la mendicité, et les ont engagés à déployer plus de zèle et d'activité dans l'exercice de leurs pénibles fonctions.

D'où vient donc les agents de police rencontrent-ils si peu de sympathies, lorsqu'ils veulent exécuter les ordres qu'ils ont reçus de leurs supérieurs? Hier, vers trois heures et demie de l'après-midi, des agents de police voulurent arrêter un savoyard, dans la rue du Pot-d'Or, presque sous les fenêtres de notre bureau, et parce que ce délinquant poussait des cris et s'était couché sur le pavé, ils furent entourés par des hommes du peuple, des dames et des messieurs qui les accablèrent d'avanie et de menaces, et les forcèrent d'abandonner leur prisonnier! Espérons qu'il suffira de publier de tels faits pour en prévenir le retour.

Il vient d'arriver à Liège, à l'entrepôt, une machine à papier sans fin, pour le compte de M. Cockerill. Ses dimensions sont beaucoup plus grandes que celles des machines semblables qui ont été montées jusqu'à ce jour dans nos fabriques. Elle sort des ateliers d'un constructeur anglais.

M. Deschamps, représentant, fera paraître incessamment à son retour, une protestation contre les 24 articles. — M. de Potter, qui est à Bruxelles depuis deux ou trois jours a rédigé une courte dissertation, qui paraîtra demain, sous le titre: Y AURA-T-IL UNE BELGIQUE?

Nous rappelons à nos lecteurs que dimanche prochain s'ouvrira, à midi, l'exposition de fleurs de la Société royale d'Horticulture. La distribution des médailles se fera à la même heure. Le premier jour les membres seuls seront reçus avec leur famille.

Cédant aux nombreuses demandes qui leur ont été adressées, M. Hyppolite et Comp. ont retardé leur départ d'une couple de jours; ils donneront encore deux représentations demain dimanche, à 5 et à 8 heures. Le dernier tableau confectionné par ces Messieurs mérite réellement d'être vu: c'est un très-joli paysage, rien n'y manque; on y voit le moulin, l'eau, les barquettes, les animaux, les paysans et paysannes, une jolie chasse, et tout cela se meut; puis un orage suivi de l'incendie d'une ferme vient terminer ce tableau plein de vérité et de nature. Nous engageons le public à ne pas laisser échapper l'occasion de voir cet intéressant et ingénieux mécanisme.

Des journaux de Bruxelles disent que M. Lion, directeur des domaines à Liège, doit partir pour Londres, afin d'y suivre les négociations relatives aux dispositions financières des 24 articles.

— Vendredi dernier 8 juin, il est tombé deux à trois pouces de neige sur les Fanges, aux environs de Stavelot. Ce fait n'est pas le moins extraordinaire de ceux que nous voyons depuis deux ou trois semaines en fait de mauvais temps.

— Deux bataillons du 30<sup>e</sup> régiment prussien vont arriver à Luxembourg. On nous assure qu'il a été sérieusement question de les cantonner dans le rayon stratégique de la forteresse. Ils seront cependant logés dans les blockaus qui se trouvent dans l'intérieur des fortifications.

On s'occupe en ce moment de l'armement de la forteresse; des canons, et des boulets sont transportés sur les remparts. On cherche à faire le moins de bruits possible de ces précautions militaires, car c'est presque toujours pendant la nuit que tout ce fait.

Nous désirons que les gouvernements belge et français se fassent intruire de ce qui se passe. (ÉCHO DU LUXEMBOURG.)

— On écrit de Cologne, le 11 juin: Les délibérations sur le projet de loi concernant les chemins de fer ont commencé dans le sein du conseil d'état, et l'on assure qu'il a été décidé, à une grande majorité, qu'au lieu de procéder à une transaction avec la direction des postes, on établira un système général d'imposition calculé sur les revenus. On voit que la direction du chemin de fer du Rhin a bien fait de se confier à la loyauté du gouvernement; cette mesure, si elle est adoptée, ne peut que lui être très-favorable.

— Lorsque Lafosse est rentré à la prison, mardi soir, il a mangé avec avidité et s'est jeté sur son lit où il a dormi d'un profond sommeil jusqu'au matin. Hier soir, à six heures, il refusait encore avec opiniâtreté de se pourvoir soit en casation soit en grâce, malgré les sollicitations de son avocat, M. Neyssen; M. Van Camp, substitut du procureur-général, s'est également rendu auprès du condamné dans l'après-midi. Jusqu'à présent il n'a point formé de pourvoi.

ANNONCES.

Une respectable maison de COLOGNE cherche un BON ET SOLIDE VOYAGEUR, pour le débit de ses vins de RHIN ET MOSELLE en Belgique, ayant déjà voyagé dans cette partie, et connaissant cette branche de commerce. S'adresser rue Sœurs de Hasque, n° 281. 894

A VENDRE UNE PORTE COCHÈRE. S'adresser à M. Libert BAYET, rue Pierreuse, n. 202. 870



A VENDRE UNE BELLE CHÈVRE sans cornes, qui vient de mettre bas trois petits. S'adresser au bureau de cette feuille.

VENTE

DE

RENTES

QUI AURA LIEU AUX ENCHÈRES,

LE LUNDI 2 JUILLET 1858, deux heures de relevée, En l'étude à Liège du notaire KEPPEL, rue St-Hubert, n° 591,

Rentes en épeautre, MESURE DE LIÈGE.

Table with columns: LOTS, M. S. Q. P., NOMS ET DEMEURS DES DÉBITEURS. Includes entries for Roland Tombeur, Joseph Huart, Jacq. Debrus, etc.

RENTES EN SEIGLE, MESURE DE TONGRES.

Table with columns: LOTS, M. S. Q. P., NOMS ET DEMEURS DES DÉBITEURS. Includes entries for Fr. Denvoz, Daniel Festyens, etc.

Rentes en argent.

Table with columns: LOTS, MONTANT DE LA RENTE, CAPITAL, NOMS ET DEMEURS DES DÉBITEURS. Includes entries for J. Mahy, M. Rongé, Louis Coclet, etc.

Ces rentes d'anciennes constitutions sont payées exactement, dument inscrites et bien conservées ainsi qu'on peut s'en assurer par l'inspection des titres déposés en l'étude de M<sup>e</sup> SERVAIS, notaire, place derrière le Spectacle, n° 857. 895

LIBRAIRIE GÉNÉRALE

DE

A. LEROUX ET COMP.,

14, RUE DE LA RÉGENCE, A LIÈGE, MÊME MAISON A MONS, BRUXELLES, GAND.

Richard, études sur l'art d'extraire immédiatement le fer de ses minerais, sans convertir le métal en fonte, 1 v. in-4° et atlas in-fol. 50
Navier, Résumé des leçons données à l'école des ponts et chaussées sur la mécanique, 1<sup>re</sup> partie, 1855, 1 v. 8°. 9
Id. idem. 2<sup>e</sup> partie, 1858, 1 v. 8°. 9
Bidaut, de la Houille et de son exploitation en Belgique, 1 v. in-4° (avec une belle carte). 12
Carte du bassin houiller de toute la Belgique, in-fol., 3
Morin, Nouvelles expériences sur l'adhérence des pierres et des briques faites à Metz en 1854, 1 v. in-4°, 1858, 7 frs.
Janvier, Nouveau traité des Machines à vapeur, 1 v. in-18, 1858, avec planches. 4 frs.
Emy, Traité de l'Art de la Charpenterie, tome 1<sup>er</sup>, avec un atlas de 59 planches, 1858. 56
Bousmard, Essai général de Fortification et d'attaque et de défense des places, nouvelle édition 1858, avec un atlas de 62 planches et 4 vol. in-8°. 40 frs.
Atlas du mineur et du métallurgiste ou recueil de dessins lithographiés relatifs à l'exploitation des mines et aux opérations métallurgiques, in-folio 25 planches. 16 fr.
Varet, Recueil des lois et réglemens sur les brevets d'invention, en vigueur en Belgique, 1 v. 8°, 1858. 6 fr.
Delebecque, Traité complet sur la législation des mines, minières et carrières en Belgique et en France, 2 v. 8°, Leroux, 1858. (Cet ouvrage est terminé.) 15 fr.
Rondelet, Traité théorique et pratique de l'art de bâtir, 5 v. in-4° et un bel atlas, in-f°, nouvelle édition. 125 fr.
Morin, Aide mémoire de mécanique pratique, 1 v. in-18, 1858. 4 fr.
Études des gîtes minéraux publiées par les soins de l'administration des mines, 1 v. in-4° et un bel atlas in-f°. 25 fr.
Œuvres complètes de lord Byron, avec de très-belles gravures. Traduction d'Amédée Pichot, 1 v. 8°, Furne, 1858. 15 fr.
NOTA. — Je suis acquéreur du fonds et de la clientèle de M. Beaufays, s'adresser chez moi pour toutes les suites de souscriptions.
Je prie Messieurs les amateurs d'ouvrages scientifiques et de beaux livres de venir visiter mon établissement, ils y trouveront un assortiment des plus complets.
J'écris à Paris tous les mardis et vendredis. Je pourrais donc procurer promptement les ouvrages dont on aurait besoin et que je n'aurais pas en magasin. Les ouvrages imprimés en Belgique, seront aussi procurés avec célérité.

Compagnie générale D'ÉCLAIRAGE AU GAZ DE HOUILLE. CONSTRUCTION ET EXPLOITATION D'USINES, POUR LA FABRICATION DU GAZ, DU COKE ET DU BITUME

HOFF-GREGORY ET COMP. A PARIS. Tout concourt aujourd'hui à activer le développement de l'éclairage par le gaz de la houille, et à l'exemple de l'Angleterre, où, depuis le palais du roi jusqu'au plus modeste village, tout brille de l'éclat de la nouvelle lumière, la France se montre enfin impatiente aujourd'hui de jouir d'une invention qui procure bien-être, propreté, sécurité, etc. Le moment est arrivé pour hâter les progrès de cette industrie. Jusqu'à ce jour, le gaz à Paris, n'éclairait que les boutiques et les cafés, et en quelque sorte, comme un objet de luxe; apprécié aujourd'hui comme objet d'utilité et d'économie, on le rencontre dans les appartemens, dans les ateliers, dans les fabriques, dans les collèges, dans les hôpitaux, et sa propagation sera d'autant plus grande qu'on est parvenu à l'épurer d'une manière plus parfaite; déjà le gaz des usines construites d'après le système de M. Gregory est admis dans les salons où il répand le plus vif éclat sans la moindre odeur.

Il n'est question ici, que du GAZ EXTRAIT DE LA HOUILLE ET COURANT DANS LES TUYAUX qu'il faut bien distinguer des différentes sortes de GAZ PORTÉS A DOMICILE, COMPRIMÉ OU NON COMPRIMÉ, que l'on s'efforce d'extraire de la résine, de la tourbe, du pétrole et même de l'eau: il se peut que la science s'amuse de ces investigations, mais il y a long-temps que, sous le point de vue COMMERCIAL, nos voisins d'Outre-Mer, expérimentateurs par excellence, ont renoncé à ces ruineuses tentatives.

La dernière usine à gaz de résine qui existait encore à Liverpool, vient de cesser ses opérations après douze années de pénibles expériences, sans avoir jamais produit le moindre intérêt, tandis que, dans la même ville, l'usine au gaz de la houille est en pleine prospérité.

Près de trente années d'expérience ont constaté que toutes les compagnies d'éclairage, qui ont pour base la distillation de la houille ont constamment REUSSI.

Cette prospérité constante, s'explique aisément, lorsqu'on sait que le Coak et le Bitume viennent en grande déduction du prix des matières premières.

Un autre fait digne de remarque, c'est que jamais une usine à gaz de houille n'a vu son produit rester stationnaire; ce produit va toujours s'accroissant, parce que personne, après avoir adopté l'emploi du gaz, n'y renonce pour retourner à l'usage de l'huile.

La Société est en commandite; le capital social est de 5 millions divisés en 5 mille actions de mille francs, dont 2500 seront seulement émises, le restant ne sera émis que suivant l'extension que prendra la Société.

Les demandes d'actions, pour plus amples renseignements on renvoie à la GAZETTE DE FRANCE du 31 mai dernier, devront être faites par lettres affranchies et adressées à M. HOFF, directeur-général de la compagnie, rue Cadet, n. 16, à Paris.

